Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°111 · avril 2023

Les Atsem : ces agents essentiels dans le quotidien de vos enfants Page 2

Un rendez-vous intergénérationnel autour de l'environnement Page 4

La Maison de santé municipale Marie Curie fête ses 4 ans Page 12

Maintenir un cadre de vie agréable dans notre village Page 7

Les Atsem : ces agents essentiels dans le quotidien de vos enfants

De gauche à droite : Nathalie, Armelle, Fabienne et Patricia.

À la Rentrée de septembre 2022, une agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem) supplémentaire a été recrutée. C'était un engagement de la Municipalité pour l'ouverture d'une cinquième classe.

Les Atsem sont des agents territoriaux, recrutés par la Mairie et faisant partie du personnel de la commune. Ils sont chargés d'apporter une assistance éducative et technique aux enseignants des écoles maternelles. Les Atsem ont un rôle polyvalent au sein de l'école maternelle.

Les Atsem ont un rôle complémentaire avec les enseignant·es tout au long de la journée des enfants.

À Briis-sous-Forges, l'équipe des Atsem est composée de quatre femmes : Patricia Contout, Nathalie Demeester, Armelle Maury et Fabienne Le Meur qui est la référente de cette équipe. Elles sont chargées d'assister le personnel de l'Éducation nationale pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants, ainsi que la préparation et l'entretien des locaux et du matériel servant à ces enfants. Elles participent à la communauté éducative de l'école maternelle, dont le Conseil d'école qui se réunit trois fois par an.

Elles ont un rôle complémentaire avec les enseignant·es tout au long de la journée des enfants. En effet, elles peuvent être amenées à accomplir un grand nombre de tâches, dont le service à la restauration scolaire, la surveillance pendant la sieste, la préparation et l'animation des activités pédagogiques, l'entretien des locaux avant, pendant et après la classe.

Elles accompagnent les enfants dans les apprentissages du quotidien

Les Atsem ont aussi un rôle d'écoute, de câlins et de soins des petits bobos, ou de changes lors d'éventuels "accidents". Ce sont de réelles accompagnatrices éducatives des enfants. La Municipalité reconnaît pleinement leur rôle central, aux côtés de l'Éducation nationale, pour permettre d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

Alexandre Gilles,
directeur général des Services

Les liens sociaux et le service public de proximité : une nécessité pour renforcer le vivre ensemble

La crise sanitaire nous a interdit de nous retrouver pour le traditionnel repas des aînés du CCAS ainsi que pour la cérémonie des vœux du conseil municipal à la population.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous avons pu renouer avec ces rencontres importantes qui sont autant de moments pour échanger sur les projets qui ont malgré tout pu être mis en œuvre et sur les perspectives à venir, le tout à l'occasion de moments festifs et chaleureux.

Ce lien avec vous nous a manqué, mais nous aurons l'occasion de nous retrouver pour les traditionnelles visites de quartier prévues dès le mois de juin.

Ce seront là autant d'occasions de faire vivre l'esprit de notre village qui se nourrit du vivre ensemble et de la promotion de la culture de paix. Un engagement d'autant plus important dans un contexte international toujours aussi belliqueux mais dont les échos des canons résonnent depuis plus d'un an juste aux portes de l'Europe.

Dans le même temps, nous affrontons une crise économique grave où inflation et crise de l'énergie touchent aussi bien les ménages que les communes et alors que nous serions en droit d'espérer un soutien plein et entier du Gouvernement, ce dernier s'attelle non seulement à continuer à dégrader les conditions de travail des Français·es, notamment au travers d'une réforme des retraites – que je pense injuste – mais aussi en poursuivant, sans sourciller, le programme de casse de nos services publics, notamment en enlevant progressivement aux communes les moyens de les financer.

Pour autant, nous continuerons à œuvrer sans relâche pour maintenir coûte que coûte l'offre de services publics à Briis qui sont le socle de l'esprit de notre village.

Alors, avec le printemps, c'est aussi le temps des retrouvailles conviviales et après une vingt et unième édition du Festival *Briis en Liberté* très fréquentée, outre les visites de quartier, je vous donne rendez-vous pour les prochaines grandes manifestations, le Festival *Jeux thèmes* et la Fête de la Saint-Jean, toujours des moments conviviaux.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

Un rendez-vous intergénérationnel autour de l'environnement à ne pas manquer

Retour sur la deuxième édition des Journées de l'environnement, qui se sont tenues du 14 au 16 octobre 2022.

"Journées de l'environnement 2022 : Que faire de nos déchets ?"

Deux ans déjà que les Journées de l'environnement sont apparues dans le paysage des manifestations briissoises avec comme objectif principal de créer les conditions favorables à la rencontre, à l'apprentissage et à la sensibilisation sur des thématiques qui nous touchent dans notre quotidien.

Chaque année, un axe bien particulier y est traité de manière à informer et partager autour des questions de préservation de notre environnement. La thématique y est abordée à travers plusieurs prismes : le volet local pour mieux comprendre les impacts directs sur notre environnement proche mais également un questionnement plus macroscopique, car il est évident que les problématiques écologiques ne s'arrêtent pas aux limites de notre commune ni même aux frontières de notre pays.

Un thème par édition

Si en 2021 la santé était au cœur de nos réflexions, cette année c'est sur le thème des déchets que nous avons été amenés à réfléchir et à agir. Comment rester insensible à toutes ces images de décharges à ciel ouvert ou d'océans remplis de plastiques ?

Nous sommes tous témoins quotidiennement d'incivilités liés aux déchets : un mégot jeté par la fenêtre d'une voiture, un dépôt sauvage le long d'une route, un papier qui tombe d'une poche et qui n'est pas ramassé… les exemples sont nombreux.

Les déchets polluent les sols, les rivières, les nappes phréatiques, les océans même à côté de chez nous. Mais notre pollution liée aux déchets a des repercutions partout sur la planète car souvent on ne veut pas les voir et la solution trouvée est de les emmener loin de chez nous dans des décharges à l'autre bout du monde…

Prendre conscience de l'impact des déchets sur notre planète est une première étape indispensable mais insuffisante. Il nous faut désormais comprendre comment réduire nos déchets, les recycler et les valoriser.

La démocratie participative en acte

Pour se donner les moyens d'atteindre nos objectifs de partage, d'échanges intergénérationnels, d'information et de sensibilisation, un groupe de travail composé de Briissoises et de Briissois d'horizons divers, d'élu·es, de membres de différentes associations, de jeunes et même de personnalités scientifiques a vu le jour. C'est en permettant la confrontation de différents points de vue que nous sommes parvenus à élaborer ensemble un programme riche pour ces Journées de l'environnement.

En introduction de cette édition 2022, il nous a paru intéressant de donner la parole à différents acteurs de la question des déchets : la *Société d'économie mixte d'actions pour la revalorisation des déchets et des énergies locales* (Semardel) gère quotidiennement nos déchets sur son site en Essonne.

Une intervention qui nous a permis de mieux comprendre ce qui se passe une fois la collecte des déchets effectuée. Il nous a été montré qu'il était possible de valoriser, de recycler et de traiter de nombreux déchets afin de réduire leur impact au quotidien sur notre territoire grâce notamment à des outils de dernière génération tels que le centre de tri de Vert-le-Grand qui est à la pointe dans ce domaine.

Cependant, nous ne pouvions pas traiter de la question des déchets sans chercher des solutions très concrètes pour réduire notre production. C'est dans ce cadre que l'association *Zero Waste France* a prolongé cette soirée de lancement en apportant un éclairage sur des solutions efficaces et applicables à très court terme. Refuser ce qui n'est pas réellement utile, réduire ce dont on a besoin, réutiliser ce que nous consommons, rendre à la terre ce qui est compostable et recycler en dernier recours, sont autant de consignes que l'on peut appliquer quotidiennement pour agir contre la surproduction de déchets.

Passer de la théorie à la pratique…

La suite du programme n'est autre que la traduction en actes de ces quelques préceptes. Tout au long de l'après-midi, les bénévoles n'ont cessé de proposer des ateliers pratiques pour rendre simple et concret ce qui pourrait apparaître comme des efforts insurmontables.

Petits et grands ont pu s'exercer et s'amuser à créer des produits cosmétiques à partir de quelques ingrédients simples, apprendre à réparer des objets cassés ou ne fonctionnant plus, jouer autour du tri des déchets et même déguster des produits qui viennent directement de nos jardins.

… avant de prendre de la hauteur

Parce que l'environnement n'est pas qu'une question locale, l'association *CED-Népal* nous a proposé une soirée haute en couleur autour du Népal. Après s'être imprégnés de la culture et de la gastronomie népalaise nous avons pu visionner le film documentaire *"Un nuage sur le toit du monde"* et échanger autour de problématiques telles que la pollution de l'air dans l'Himalaya ainsi que sur les conséquences du tourisme de masse dans cette région.

Parce que l'avenir appartient aux jeunes générations, le dimanche matin, c'est au travers d'un spectacle mêlant théâtre, sciences et écologie que les enfants ont pu être sensibilisés aux enjeux de pollution des océans et du tri des déchets : "Coriolis et Détritus", de la compagnie de théâtre scientifique *Compas austral*.

Et enfin, comme il est désormais de tradition sur les Journées de l'environnement, nous avons pu profiter d'une dégustation de recettes de cuisine zéro déchet. Les chips d'épluchures ou autres pains perdus salés ont régalé nos papilles. De nouvelles idées recettes simples et efficaces pour ne plus jeter et réduire encore nos déchets !

Une dynamique à poursuivre en 2023 pour continuer d'avancer

Si ces Journées de l'environnement sont l'occasion de trouver des solutions concrètes pour répondre aux défis climatiques qui se dressent devant nous, elles sont aussi un vecteur de rencontres et d'échanges. Un grand merci au groupe jardin de la MJC, à l'association des *Terriens du Hurepoix*, au *Repair café* de Bruyères-le-Châtel, à la Semardel, à l'association *Ose zéro déchet Essonne* ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette deuxième édition des Journées de l'environnement. Rendez-vous en octobre 2023 pour la troisième édition.

Vous avez envie de participer à l'organisation de la prochaine édition des Journées de l'environnement ? Envoyez un mail sur *accueil@briis.fr* ou faites-vous connaître directement en mairie.

Emmanuel Bastin,
maire-adjoint en charge de l'environnement

La Maison de santé municipale **Marie Curie** fête ses 4 ans

La genèse de ce projet remonte au début des années 2010 quand notre village comptait deux médecins généralistes et que l'un d'eux annonçait son départ prochain à la retraite.

Les élus de l'époque ont donc travaillé à éviter que Briis ne devienne un désert médical. Le choix a donc été fait de créer une maison de santé en s'appuyant sur le tissu existant des professionnels de santé déjà présents dans notre village et en faisant le pari que l'équipement créé serait attractif et permettrait d'attirer de nouveaux praticiens notamment en prévoyant dès le début que les locaux qui seraient proposés à la location soient des locaux modernes, de qualité, adaptés aux praticiens mais aussi des locaux à loyers modérés qui n'ont d'ailleurs vu aucune révision depuis l'ouverture.

Viennent alors le temps des études préalables à la construction, de la concertation avec les différents partenaires pour définir les besoins, de l'identification d'un lieu pour implanter ce nouvel équipement public et de la recherche des financements car ce projet s'annonçait déjà comme un des plus grands et des plus coûteux des trente dernières années.

De cette première phase de travail est sorti le plan global du bâtiment que vous connaissez aujourd'hui, auquel la pharmacie et cinq nouveaux logements ont été associés et pour lequel nous avons souhaité qu'une salle de repos mutualisée permette à l'équipe de se réunir ou de partager leur repas de manière conviviale.

Un projet ambitieux aboutit après plus de deux ans de travaux

La première pierre a été posée par Bernard Vera, sénateur-maire en 2016 et l'inauguration a eu lieu début 2019 après un emménagement des professionnels de santé à l'automne 2018, soit après un peu plus de deux ans de travaux complexes.

En effet, non seulement les locaux qui ont été créés avaient vocation à accueillir des professions dont l'exercice présente d'importantes contraintes et obligations, notamment sanitaires mais ce chantier a vu, comme tous les chantiers son lot d'aléas et d'imprévus qu'il a fallu surmonter.

D'abord prévu pour permettre la création de dix cabinets et de plusieurs salles d'attentes indépendantes, ce seront finalement, sur près de 600 m², douze cabinets qui seront créés et qui permettent aujourd'hui d'accueillir une offre de soins conséquente et pertinente, adaptée aux besoins des habitants.

La gestion de la copropriété : responsabilités et engagements de la commune

Concrètement, le bâtiment est aujourd'hui une copropriété constituée de la Maison de santé et des cinq logements qui ont été créés à l'étage. À ce titre, les éventuelles interventions sur l'enveloppe (murs extérieurs, toitures…) sont à la charge de la copropriété et les travaux intérieurs à la charge des propriétaires ou des locataires.

Depuis l'ouverture, 11 des 12 cabinets sont loués. La commune en est donc le bailleur et à ce titre assure le ménage, l'entretien et les travaux dans les parties communes et qui lui incombent dans les locaux loués : travaux d'amélioration dans les parties communes, travaux nécessaires au maintien en l'état et à l'entretien normal des locaux ou encore des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Les locataires quant à eux assurent l'entretien courant et les réparations locatives traditionnellement à la charge du locataire pendant toute la durée de la location.

Pour autant, au regard de l'importance de ce bâtiment, la commune assure une aide supplémentaire pour des petits travaux et a déjà engagé des dépenses qui ne lui incombaient pas forcément : mise en place d'une signalétique interne, plantation d'un massif devant la pharmacie, mise à disposition gracieuse d'un local à vélos, financement de plaques pour les nouveaux professionnels de santé, réalisation de travaux de protection contre les eaux pluviales pour plus de 10 000 €.

Une offre de soins diversifiée et pérenne au cœur du village

Nous avons donc maintenant trois cabinets où quatre médecins généralistes consultent alors qu'à l'origine Briis risquait de n'avoir plus qu'un seul médecin.

Par ailleurs vous trouverez aussi un cabinet d'infirmiers occupé par deux infirmières, un cabinet dentaire où deux dentistes consultent, un cabinet de kinésithérapeutes avec deux praticiens mais aussi, une psychologue, une psychomotricienne, une ostéopathe et une neurologue qui complètent cette offre pléthorique.

Enfin, nul ne peut ignorer que ce pôle de santé rayonne bien au-delà de la commune puisqu'il a attiré à Briis, de nouveaux professionnels de santé depuis comme les trois nouveaux kinésithérapeutes et les trois nouvelles infirmières.

Facilement accessible, à pied ou à vélo, dotée de nombreuses places de stationnement aux abords immédiats, la Maison de santé Marie Curie remplit donc parfaitement les objectifs que s'étaient fixés les élus à savoir pérenniser une offre de soin diversifiée autour d'un pôle de médecins renforcé et ce en plein cœur de village.

Ce beau projet était notre réponse visant à enrayer la désertification médicale.

En plus de trouver preneur pour le dernier petit cabinet disponible, pourquoi pas dans le cadre d'un cabinet partagé, nous souhaitons maintenant travailler à renforcer les liens entre l'hôpital et la médecine de ville, notamment en voulant renforcer les relations entre l'équipe de la Maison de santé Marie Curie et l'hôpital de Bligny au travers par exemple de la maison sport santé inaugurée il y a peu de temps à Bligny.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

Travaux de protection contre les eaux pluviales, en novembre 2022 : création d'une grille avaloir et création d'une bordure réhaussée.

Les BriisCars 2022 : à fond la caisse pour Octobre Rose

Le 8 décembre 2022, Emmanuel Dassa a remis un chèque de 10000€ à la *Ligue contre le cancer* de la part des *BriisCars*.

Cela fait longtemps que notre commune a une volonté très marquée de s'engager au côté de la Ligue contre le cancer pour délivrer des messages de prévention.

Qui n'a jamais rêvé un jour de descendre la rue Boissière en caisse à savon ? Nous étions au départ une poignée de Briissois à avoir ce rêve en tête. Et quoi de mieux qu'un projet fédérateur autour des caisses à savon afin de mobiliser un maximum de monde pour rassembler autour d'une cause ?

Alors, très rapidement l'idée d'organiser la course de caisses à savon dans le cadre d'Octobre Rose est apparue comme une évidence. L'aventure *Briiscars* était née.

Et quelle aventure ! Personne n'avait jamais organisé ce genre d'événement, nous avions environ 7000€ de budget à trouver, un règlement de course à écrire, une logistique conséquente, des partenariats autour de la prévention du cancer du sein à créer, bref tout était à construire… mais avec une équipe extrêmement motivée et déterminée tout était possible, et ce projet a pu voir le jour.

Une équipe de bénévoles de haut vol

La première étape a été de créer une organisation efficiente autour d'un noyau de bénévoles (dont certains sont des élu·es) soudé et surtout structuré : un pilotage du projet assuré par Christophe Pieprz, Gaëlle Gonnot et Emmanuel Bastin et des groupes d'actions conduits par Davy, Élodie, Emmanuel, Gaëlle, Laëtitia, Olivier et Yann, infatigables bénévoles des BriisCars.

Bien évidemment, de nombreux autres bénévoles sans qui rien n'aurait pu se faire, ont intégré ce dispositif. Et c'est la synergie, la motivation, l'entrain de cette organisation qui ont été l'essence même de ce groupe.

Rien n'aurait pu se faire sans la MJC qui a été notre partenaire privilégié en permettant la création de la section BriisCars et en assurant la logistique financière tout au long du parcours.

Six mois de travail ont abouti à cette merveilleuse journée du 23 octobre 2022.

Six mois durant lesquels nous avons œuvré pour récolter des dons financiers mais aussi matériels pour que ce projet

devienne une réalité. Un grand merci à tous les donateurs.

Six mois durant lesquels nous avons gardé un seul objectif : inscrire et valoriser les ateliers de prévention du cancer du sein.

Six mois d'échanges à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, des réunions qui s'enchaînent, un nombre incalculable de mails. Mais jamais personne n'a douté de la faisabilité du projet.

Six mois pour aboutir à l'exceptionnelle journée du 23 octobre 2022 pour notre première édition des *BriisCars* en partenariat avec la *Ligue contre le Cancer*, la *Communauté professionnelle territoriale de Santé* (CPTS) du Sud Hurepoix, le *Centre régional de coordination des Dépistages des cancers* (CRCDC), la MJC et la Mairie de Briis-sous-Forges qui a fourni tout le matériel indispensable à la réalisation du projet.

Une journée inoubliable où la rue Boissière est devenue rose de monde et qui a permis d'allier prévention et divertissement.

En effet, 28 équipages avec des bolides plus originaux les uns que les autres ont dévalé la rue Boissière plus ou moins vite dans une ambiance très festive.

Plus de 50 bénévoles ont œuvré pendant deux jours pour assurer la logistique de cette journée. Sans compter les prestataires extérieurs, bénévoles également, qui ont donné de leur temps personnel pour permettre la sonorisation et la retransmission vidéo en direct de cette belle fête et garantir la sécurité du public.

Joie, bonne humeur et partage

Devant le monument aux morts du cimetière, ont été réunis nos traditionnels stands de ravitaillement, de nombreux ateliers de prévention et de dépistage du cancer du sein. Il a aussi été possible de mettre en avant des pratiques non connues comme le don de cheveux afin de réaliser des perruques de qualité et à moindre coût, ou encore l'association *Belle & bien* qui accompagne les femmes qui affrontent le cancer en leur offrant des soins onco-esthétiques, cela donne de la confiance et renforce l'estime de soi. Cette association met aussi en place des ateliers pédagogiques pour apprendre les techniques d'auto-soin et d'auto-maquillage.

Lors de cette journée, le stand coiffure a récolté 22 dons de cheveux et on notera la participation d'enfants et adolescents en tant que donateurs.

De son côté, le CRCDC a pu aussi délivrer ses messages afin que les femmes en retard de leur dépistage puissent prendre des rendez-vous. Quant à la CPTS et la Ligue, elles ont pu mettre l'accent sur la sensibilisation à l'autopalpation.

Ce succès est aussi dû aux quelques 3 500 personnes venues sur place pour admirer un peu plus de soixante dix descentes de caisses à savon dans une ambiance de folie aussi bien à l'arrivée qu'au départ de la course avec nos deux animateurs qui ont su nous communiquer toute leur énergie.

Merci d'avoir participé activement aux stands des traditionnelles frites saucisses, bar à salade, buvette et ainsi d'avoir contribué à récolter une somme incroyable de 11 000 € de bénéfices.

La joie, la bonne humeur, le partage ont été au rendez-vous de cette première édition des BriisCars. Quel bonheur de voir toutes les générations réunies autour d'une même cause : la prévention du cancer du sein. Mais surtout quel honneur et quelle fierté de pouvoir remettre un chèque de 10 000 € à la Ligue contre le cancer afin de développer ses actions si importantes contre la maladie.

Votre générosité nous a permis aussi d'aider à hauteur de 1 000 € une autre association : "Ayden un combat pour la vie". Association créée par Alyson, une bénévole, qui au quotidien accompagne son fils de deux ans dans un combat contre le cancer.

Ce succès nous le devons à tous : bénévoles, partenaires, mairie de Briis, intervenants extérieurs, donateurs, public… Et c'est forts de cette réussite que nous vous donnons rendez-vous en octobre 2023 pour la seconde édition avec encore plus de surprises mais surtout des stands de dépistage et de prévention encore plus nombreux.

Le comité d'organisation accepte dès aujourd'hui les dons financiers et matériels pour nous permettre l'organisation de cette aventure qui continue.

Nous comptons sur votre participation encore plus forte pour cette BriisCars 2. N'hésitez pas à nous contacter via notre page facebook *Briis Cars Officiel* ou par mail *briiscarsroses@gmail.com*

***Christophe Pieprz,** maire-adjoint chargé de la santé et de la prévention*

Cérémonie du **10 novembre**

Veillée commémorative du 104e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Comme chaque année, lors de la cérémonie départementale du 10 novembre, les Briissois·es ont rendu hommage aux victimes des guerres et en particulier celle de 1914-1918.

Parce que l'École a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire auprès de nos jeunes, cette année encore, les collégien·nes de Briis-sous-Forges se sont mobilisés pour la veillée commémorative du 10 novembre 2022.

C'est en classe, accompagnés de leurs enseignant·es, qu'ils ont préparé des textes et des panneaux d'exposition pour cette cérémonie du souvenir. Outre le programme d'histoire, ils ont pu s'inspirer en cours de français de lettres de Poilus authentiques, mais aussi d'auteurs comme Henri Barbusse, Maurice Genevoix ou encore Guillaume Apollinaire. Ils ont par ailleurs étudié des œuvres picturales ou des extraits de film.

Lors de la cérémonie, ils étaient donc présents au carré militaire pour énumérer le nom des Briissois·es morts pour la France, mais aussi pour lire à l'assemblée réunie leurs lettres fictives et leurs poèmes. Un moment riche en émotion qui s'est poursuivi par la découverte de leurs panneaux d'exposition dans la salle communale.

Merci à eux pour leur présence et leur investissement. Merci également à leurs enseignants (M. Bergery, Mmes Cirotteau, Muller, Pavy et Périot) qui permettent que ce rendez-vous annuel puisse être honoré.

Blessures de guerre

J'ai vu le chaos s'installer sous mes pieds,
Des cratères enfumés et des obus éclatés,
Des explosions qui m'ont aveuglée,
Des terres calcinées et des paysages dévastés.

J'ai vu le désarroi et la tristesse
Alors que les balles transpercent
Le corps de ceux qu'elles blessent
Et qui s'éteignent dans une effroyable détresse.

J'ai vu les horreurs de la guerre
Et cela ne m'a plu guère :
Comment survivre dans cet enfer
Qui enflammait la terre entière ?

J'ai vu l'horreur dans les cieux
Noircis par des tirs d'obus odieux,
Résonnant des cris déchirants d'adieux
De ceux qui s'éteignaient les larmes aux yeux.

J'ai vu des hommes courageux mourir,
Des milliers de sacrifiés déchirés par les tirs,
Des femmes et des enfants perdre leurs sourires
Espérant cependant que les leurs allaient revenir.

J'ai vu les atroces souffrances
Qu'ont endurées les héros de la France.
Alors, j'ai perdu espoir
à la vue de ces combats intenses
Où la peur et la terreur se mêlaient
dans une funeste danse.

Puis j'ai vu la paix qui, telle une fleur,
M'a fait oublier la douleur
Qui faisait saigner mon cœur
Et qui m'a rappelé le bonheur.

Je suis une tranchée
et je raconte pour ne pas oublier.
Je suis une tranchée
et j'ai été témoin d'un monde dévasté.
Je suis une tranchée et j'ai vu des vies brisées.
Je suis une tranchée
avec un message à faire passer :
Il ne faut pas oublier
Ceux qui se sont sacrifiés et qui ont œuvré
pour préserver la liberté.
Qu'ils reposent en paix.

Extraits du discours d'Emmanuel Dassa,
maire de Briis-sous-Forges, à la cérémonie

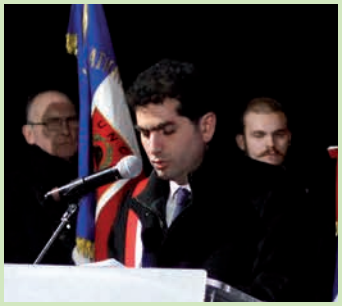

*[…] **Cela fait plus de 100 ans que la grande majorité de l'humanité aspire à un monde sans guerre**, un monde sans conflit de frontière, un monde sans guerre de religion, un monde sans fanatisme, ni extrémisme, alors même que cette même humanité a traversé dans la foulée de ce premier conflit mondial, une des pires périodes de son histoire et probablement la pire de son histoire moderne. […] L'inexorable montée des nationalismes en Europe qui a conduit, tout le monde le sait, à la pire négation des droits fondamentaux de l'Humain, au plus grand génocide organisé de tous les temps et aussi au second conflit mondial. […]*

Alors, […] c'est comme si le cauchemar recommençait ; comme si personne ne se rappelait qu'entre 1921 et 1939, le nombre d'adhérents au Parti national fasciste italien était passé de 700 000 à 6 millions ; comme si on avait oublié que dans la foulée de l'Italie, ce sont l'Espagne et l'Allemagne qui ont suivi le même chemin et que l'Europe et le monde avaient ensuite basculé dans l'horreur ; comme si les noms gravés sur ce monument ne l'avaient été pour rien ou presque ; comme si toutes les victimes du fascisme avaient été balayées de nos mémoires ; comme si les deux guerres mondiales n'avaient même pas servi à ça, enrayer définitivement le fascisme sous toutes ses formes. […]

Je souhaite […] ne faire abstraction ni de l'extrême détresse que les soldats ont connue durant ces quatre années de conflit meurtrier, ni du nombre hallucinant de victimes civiles et militaires de ce conflit. Je pense en effet que commémorer c'est d'abord se souvenir des atrocités, de la douleur, des malheurs vécus par des dizaines de milliers de combattants, de citoyens, dans le monde, en Europe, en France, en Essonne, à Briis-sous-Forges. Rendez-vous compte, il y a 50 noms sur ce monument alors que le village ne comptait à l'époque que 800 habitants, une hécatombe pour la commune, comme partout ailleurs. […].

***Mais commémorer c'est aussi se souvenir de toutes les victimes sans exception**, soldats de tous les pays au-delà des frontières, soldats coloniaux, courageux mutins fusillés pour l'exemple, et leur rendre hommage c'est aussi rappeler les conditions d'émergence des conflits tout en prononçant un message de paix aux générations issues de cette période sombre. Nous devons nous souvenir et transmettre aux jeunes générations, les atrocités, la douleur, les malheurs vécus par plus de 70 millions de victimes et nous devons inlassablement raviver leur mémoire, leur rendre hommage en nous réunissant tous les ans pour clamer, comme message de paix, que cela ne se reproduise jamais.*

Ce message de paix doit être délivré ce soir en martelant les valeurs de notre république, d'autant plus que la guerre est aux portes de l'Europe, en plus d'être un peu partout dans le monde. Les mots liberté, égalité et fraternité doivent être scandés en rappelant que tout réside dans le vivre ensemble qui met en exergue la capacité des humains à partager harmonieusement leur lieu de vie, la Terre. […]

Alors, quand certains distillent la haine et la violence et voire même passent à l'acte, nous devons opposer sans relâche ces valeurs républicaines. À Briis nous avons, de longue date, décidé d'emprunter cette voie et nous continuerons. […] Nous pensons que ce n'est qu'en œuvrant au quotidien […] que nous pourrons faire la promotion de la culture de paix et que la qualité du vivre ensemble finira par essaimer et faire que toute l'humanité soit en paix.

Ici, devant le monument aux morts, à quelques mètres du cimetière militaire où reposent 314 victimes de cette folie meurtrière, je vous propose d'associer à l'hommage aux Briissois sacrifiés, […] toutes les victimes du monde tombées au champ de bataille ainsi que leurs familles qui ont tous leur place pour toujours dans notre mémoire et celle de la Nation et d'y associer aussi les victimes de l'obscurantisme moderne et enfin de nous engager à agir pour que ce rendez-vous ne soit pas un rendez-vous manqué pour la Paix. […]

***Pour œuvrer en ce sens, je vous propose de nous appuyer sur la jeunesse du monde** de tous les pays, son enthousiasme, son discernement, sa générosité et sa prise de conscience des urgences sociales et d'unir les forces de celles et ceux qui ne se résignent pas pour nous engager positivement contre tout ce qui peut être source de conflit, notamment en œuvrant collectivement à faire grandir la tolérance, le respect d'autrui et la solidarité. […]*

La présence forte des jeunes ce soir, des collégiens accompagnés de leurs professeurs, des Jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes Briissoises et Briissois aux côtés de leurs parents est pour moi la parfaite illustration de l'optimisme que nous devons soutenir. Alors merci à vous tous. […]

Si commémorer est toujours aussi important c'est pour patiemment construire un avenir de paix de tous les peuples, à la hauteur de notre humanité en espérant pouvoir dire un jour que les hommes et les femmes victimes de ces conflits sont finalement morts pour la paix, car comme l'a dit très justement Jean Jaurès : "l'affirmation de la paix est le plus grand des combats" et j'aspire à ce que nous le menions ensemble.

Vive la Paix, vive la République, et vive la France.

L'aïkido, une voie pour toutes et tous

Le club Mushinkan a proposé une journée découverte de l'aïkido adapté à un public en situation de handicap mental.

C'était le vendredi 3 mars : après la découverte de notre magnifique dojo, le salut traditionnel et une préparation physique et mentale, l'initiation au travail à mains nues a commencé. Elle était suivie d'une découverte du *jo* : un simple bâton, pas si facile à manipuler, pour terminer par une démonstration des hakamas, les gradés qui portent la "jupe noire", avec des chutes qui en ont impressionné plus d'un. Chacun est reparti avec un diplôme d'initiation dont il peut être fier.

À l'origine de cette initiation, Anaïs Mazereel, alternante au Comité départemental de Sport adapté de l'Essonne : *"Ce fut une expérience très enrichissante pour tous. Les 16 pratiquants et leurs accompagnants ont pris beaucoup de plaisir au cours de cette journée. Au nom du CDSA91, nous remercions Daphné, le club d'aïkido, ainsi que la ville de Briis-sous-Forges pour leur accueil, au plaisir de renouveler l'expérience !"*

Tous les aïkidokas présents se sont également enrichis de cette journée, voici le retour de trois d'entre eux :

"Découvrir que les autres sont nos semblables en dépit de leurs différences, voilà l'essentiel de la pensée profonde du fondateur de l'aïkido, maître Morihei Ueshiba. […] Travailler avec des personnes en situation de handicap a été très gratifiant. Une vraie leçon de vie et d'humilité !" Alain Moty

"L'Aïkido est vraiment un art martial accessible à tout public. […] Il permet à chacun d'apprendre des techniques très variées, tout en restant à l'écoute de l'autre. Les participants ont montré un vif intérêt tout au long de cette initiation. Ils ont toujours été actifs et demandeurs, je les félicite !" Marie-Pierre Debennerot

"J'ai été impressionné par la capacité d'adaptation de chacun. En aïkido, nous sommes notre principal adversaire et c'est soi-même qu'on cherche à améliorer. Sur le tatami, les échanges avec toutes et tous sont donc faciles et toujours enrichissants." Frédéric Perrier

Les 9 et 10 mars, le club Mushinkan a également organisé deux initiations dans le cadre de la Journée internationale des Droits des femmes, un autre public pour lequel l'aïkido est parfaitement adapté. Les hommes y étaient aussi bienvenus.

L'aïkido s'adapte à un public large car c'est un art martial de défense, sans combat donc sans compétition. L'aïkidoka utilise la force de l'attaque pour la retourner, en déséquilibrant et en contrôlant une articulation de l'attaquant, appelé partenaire, qui termine toujours immobilisé ou projeté.

***Daphné Pigeard,** professeure du club Mushinkan*

Le club Mushinkan est une section de la MJC, affilié à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB).

Maintenir un cadre de vie agréable dans notre village, c'est l'ambition que porte au quotidien la Municipalité.

Voirie et espaces publics : assurer la sécurité de tous et toutes

Les agents des services techniques réalisent régulièrement des travaux sur la voirie et les espaces publics pour assurer la sécurité de tous les usagers.

Récemment, ils ont créé de nouveaux potelets afin de sécuriser le cheminement piéton, réparé des regards de visite sur l'impasse des Petits Bois, réparé une grille avaloir sur la route de Launay, rescellé des pavés sur la place de la Libération ou encore renforcé les rambardes du passage situé au 12 rue de l'Armée Patton.

Propreté urbaine : un entretien régulier

Les agents des services techniques assurent chaque semaine le ramassage des déchets dans les corbeilles prévues à cet effet, mais aussi les déchets abandonnés sur la voie publique et aux abords des bornes d'apport volontaire par exemple.

Les déchets oubliés et dépôts sauvages sont récurrents, c'est aux services techniques qu'il revient la charge de les ramasser et de parfois les déposer à la déchetterie.

Nous encourageons tou·tes les citoyen·nes à faire preuve de civisme et de responsabilité en respectant les horaires et les emplacements prévus pour la collecte des déchets. En travaillant ensemble, nous pouvons faire de notre ville un lieu plus agréable à vivre pour tous.

Tags et graffitis : des dégradations

Les agents des services techniques assurent de manière ponctuelle le nettoyage des tags et graffitis sur les bâtiments publics et le mobilier urbain. C'est le cas, par exemple, de l'abribus situé rue Fontaine de Ville qui a été repeint entièrement pour effacer les inscriptions. Malheureusement, elles sont de nouveau présentes seulement quelques semaines après…

Étang des Aulnettes : une coupe d'hiver

Accompagnée par une entreprise spécialisée, la commune a réalisé d'importants travaux d'élagage autour de l'étang des Aulnettes. En effet, deux arbres nécessitaient d'être élagués et sept arbres d'être abattus.

Bâtiments communaux : des interventions régulières

Les agents des services techniques assurent quotidiennement l'entretien des bâtiments communaux afin de permettre l'accueil du public dans les meilleures conditions. L'équipe composée d'agents pluridisciplinaires assure les travaux de maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie… pour permettre d'entretenir le patrimoine de la commune.

Retour en images
sur les derniers évènements

Vœux du Conseil municipal à la population

C'est avec une grande joie que les Briissois·es se sont rassemblés, en janvier, lors de ce moment convivial. Une belle occasion de se retrouver autour du maire, Emmanuel Dassa et de son équipe municipale pour échanger sur les actions et réalisations de l'année écoulée et pour partager les projets pour cette nouvelle année qui débute.

Chacun en a profité pour échanger quelques mots avec les élu·es ou des voisin·es autour du traditionnel buffet.

Marché de Noël

En novembre, la place de la Libération s'est parée de guirlandes et de lumières pour accueillir les visiteurs nombreux en quête de l'atmosphère chaleureuse et festive des fêtes de fin d'année. Les stands proposaient une large sélection de produits artisanaux et gastronomiques : bijoux, décorations, produits du terroir, vin chaud et autres spécialités culinaires…

Noël des aîné·es

Le CCAS et la Municipalité ont donné rendez-vous aux aîné·es Briissois·es, pour un chaleureux banquet musical qui a réuni un peu plus de 70 convives.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu participer, les élu·es et les membres du CCAS ont sillonné les rues du village pour leur apporter leur colis gourmand avec tout le nécessaire pour un bon repas de fête.

Loto gastronomique de la Caisse des Écoles

Chaque année, notre Caisse des Écoles organise un grand loto gastronomique et un loto spécial (rien que) pour les enfants, afin de collecter des fonds destinés à soutenir les activités des écoles. C'est un événement très populaire, l'ambiance est électrique car les participants, de tous âges, espèrent gagner l'un des nombreux prix en jeu. Les cris de joie et les applaudissements se font entendre lorsqu'un joueur remporte un lot.

Une belle cérémonie "*Fête ta réussite*" et Médaillés du travail

Cette fête est une belle occasion de se rassembler et de célébrer les réalisations des élèves dans les domaines scolaire et sportif. C'est un événement qui permet aux élèves de se sentir valorisés pour leurs efforts et de prendre conscience de l'importance de l'éducation et du sport dans leur vie.

Cette soirée est aussi l'occasion de remettre les médailles du travail, une autre manière de mettre les Briissois·es à l'honneur.

Téléthon 2022

L'Association Briissoise de GR, la MJC et la Municipalité se sont mobilisées pour cette édition du Téléthon, plus de 2 000 € ont été collectés pour aider la recherche et améliorer la qualité de vie des malades.

Inauguration de la rue Boissière et du chemin des Sablons et découverte des camellias

Le 17 décembre dernier, nous étions réunis, membres du Conseil municipal, élus représentants les financeurs de ce projet, représentants des entreprises qui ont réalisées les travaux d'enfouissement des réseaux, de rénovation et de sécurisation de la rue Boissière et du chemin des Sablons avec quelques courageux riverains qui ont bravé le froid pour inaugurer ces rues.

800 mètres qui resteront gravés dans les mémoires puisque c'est la longueur de tout ce qui a été rénové ou enfoui : canalisations d'eau potable, alimentation électrique haute et basse tension, réseau télécom, préparation du déploiement de la fibre et bien sûr ce qui se voit le plus, 800 m de réfection de voiries et de trottoirs, la création des deux plateaux ralentisseurs et de trois places de stationnement supplémentaires. Ces travaux ont aussi été l'occasion d'améliorer et de moderniser l'éclairage public qui consomme près de 70 % d'électricité en moins grâce au passage aux led et à l'abaissement de puissance décidé avec les riverains. Les "toiles d'araignées géantes" qui enlaidissaient notre entrée de ville ont disparu pour laisser la place à une belle vue dégagée sur des rues plus sûres, mieux éclairées où les voitures roulent moins vite.

Le même jour, nous avons aussi inauguré la plantation d'une douzaine de camellias dont six devant la résidence Boissière. Briis doit son surnom de "cité du camellia" à Max Hill, un Briissois qui nous a quittés il y a peu et qui était passionné par cet arbuste qui fleuri au cœur de l'hiver de mille et une manières différentes et qui a fait l'objet de week-ends dédiés, organisés par le groupe jardin de la MJC.

Thomas Hill, le fils de Max, a souhaité faire don à la commune de quelques spécimens ayant appartenu à son père qui ont pris racine sur leur lit de tourbe et de terreau.

Une plaque à la mémoire de Max posée à proximité des camellias a été dévoilée à cette occasion. Les services techniques porteront une attention particulière à ces spécimens le temps qu'ils s'acclimatent à leur nouvel environnement.

La Médiathèque et l'imaginaire

En octobre, dans une mise en scène ludique par des panneaux-jeux, Anuki, le petit indien, s'est fait connaître par le jeune public. L'univers d'une bande dessinée sans texte ou dite "muette". À ceux qui ne connaissaient pas cette autre manière d'aborder l'imaginaire, voilà une belle révélation. Dès 3 ans, les enfants s'emparent de ces livres qui emportent les lecteurs vers un monde nouveau.

Pour la fin d'année, le monde de la rêverie et l'imagination ont porté les visiteurs vers "L'Attrape-rêveurs", une immersion loin du quotidien. Cette installation d'art numérique, interactive et immersive, était une invitation au rêve via une constellation de petits haïkus… Effleurant du doigt le capteur-plume, des impulsions électriques se matérialisaient sous forme d'une magnifique vidéo poétique et envoûtante.

Samedi 17 décembre dans le même espace, on pouvait profiter des bons conseils d'Alain Moty, auteur passionné de haïkus. Une présence précieuse pour cette initiation à la poésie japonaise devant un groupe intergénérationnel et studieux.

Anne-Marie Chappe

Faits vos jeux

La Caisse des écoles de Briis-sous-Forges a organisé une après-midi "casino" pour enfants qui a été un véritable succès. Cette occasion unique a permis aux enfants de s'amuser tout en apprenant des compétences importantes telles que la gestion de l'argent, la prise de décision et la communication. Les tables de black-jack, de roulette, de bonneteau, des jeux de hasard comme le fakir, des jeux de logique et des défis amusants, ont été animées par des bénévoles/croupiers. Les enfants ont reçu de l'argent factice pour jouer, ce qui leur a permis de se familiariser avec les règles des différents jeux sans risquer leur argent.

Les enfants ont également appris comment gérer leur argent en faisant des paris raisonnables et en sachant quand s'arrêter. Ils ont été très enthousiastes tout au long de l'animation et ont beaucoup apprécié l'occasion de jouer à des jeux de casino avec leurs amis. Les parents étaient également ravis de voir leurs enfants s'amuser tout en apprenant de nouvelles compétences.

Mélina Vera

Les nouveautés de la Médiathèque

Suggestions coup de cœur des médiathécaires avec les lectrices des comités de lecture.

Pleine terre • *Roman*
de Corinne Royer

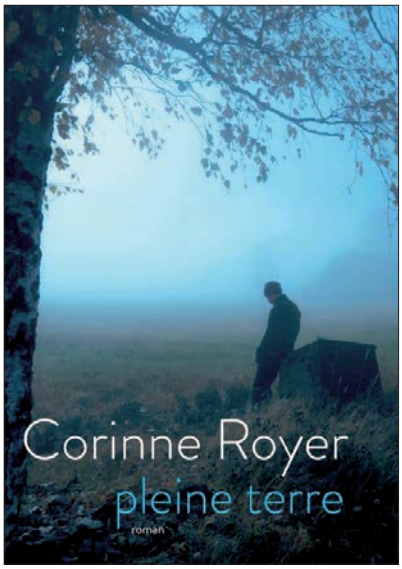

Un éleveur qui n'a pas rempli toutes ses obligations administratives se retrouve pourchassé par les gendarmes comme un criminel. Quel enchaînement terrible a fini par l'entraîner dans cette cavale ?

Inspiré d'un fait divers récent, ce roman psychologique, politique et lyrique alerte sur l'effondrement du monde paysan : il dénonce les logiques productivistes qui dégradent notre rapport au vivant et pointe la fragilité des agriculteurs face au chaos de nos sociétés contemporaines.

Il fallait que je vous le dise • *BD ados-adulte*
de Aude Mermilliod

La rencontre de la dessinatrice Aude Mermilliod et du romancier et médecin, Martin Winckler. Deux voix pour rompre le silence sur un sujet encore tabou, l'IVG.

Un événement traumatique dans une vie de femme et souvent on ne sait pas dire l'ambivalence des sentiments et des représentations qui l'accompagnent.

Deux témoignages qui se mêlent. Les deux parcours se rejoignent et se répondent dans ce livre fort, nécessaire et apaisé.

Petit chat et le ballon et **Petit chat et la neige**

• *Albums enfant 4/6 ans*
de Joel Franz Rosell et illustrés par Constanze Von Kitzing

Deux belles histoires d'amitié, de découverte des autres. À partager absolument !

Le coup de cœur du Comité de lecture
par les bénévoles de la médiathèque municipale

La dragonne et le drôle
• *Roman ado*
de Damien Galisson

Le "drôle" est le larbin du petit groupe de mercenaires dans lequel son frère est engagé, dans un monde composé d'îles flottant dans le vide, reliées entre elles par des ponts ou des poutres ou des ballons… Il faut des cartes pour s'orienter. Des îles qui bougent et se déplacent selon la saison. Le "drôle" part chercher du bois sous une pluie torrentielle, le "drôle" trouve une grotte et… sur une dragonne poursuivie par une armada d'aéronefs de guerre ! Grâce à son don pour le chant, il parvient à communiquer avec elle et va tout mettre en œuvre pour l'aider à retrouver sa liberté.

Écrit en vers libres et dans une subtile

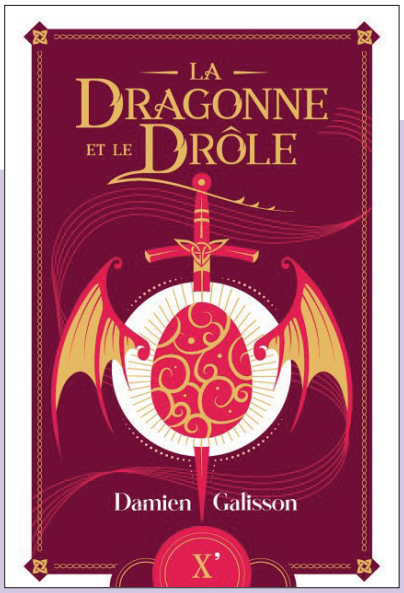

mise en page, le tout renforce visuellement le sens du texte. Damien Galisson est parolier d'un groupe de métal. Ceci explique cela !

Le Carrefour des Solidarités aux côtés des plus fragiles de notre territoire

La Municipalité et le Carrefour des Solidarités : la subvention municipale annuelle de Briis s'élève à 2 300 €, elle a été doublée en 2020.

La période que nous vivons est particulièrement difficile pour certaines familles après des années de crise sanitaire et maintenant l'arrivée déferlante d'une inflation à deux chiffres pour les produits alimentaires qui doit encore s'accélérer dans les mois à venir.

Créé en 1994 par deux bénévoles, le Carrefour des Solidarités, association comparable aux *Restos du cœur*, apporte une aide aux personnes et familles démunies du canton de Limours et des alentours ; il rayonne sur 27 communes.

C'est d'abord une épicerie sociale qui redistribue tous les mercredis et jeudis aux personnes éligibles, les denrées alimentaires recueillies lors des campagnes de collectes nationales (9 tonnes sur le secteur), les stocks de produits invendus ou en limite de consommation donnés par les grandes surfaces.

Concrètement, un panier de 50 € sera facturé à 7,50 € au bénéficiaire soit à 15 % de sa valeur. Par ailleurs, l'association organise une braderie (vêtements, objets divers, petits meubles) ouverte à tous le samedi matin et propose également des cours de français.

Peuvent en bénéficier les personnes et familles adressées par un travailleur social dont le reste à vivre est inférieur à 8 € par jour et par personne. La demande peut être formulée auprès du Centre communal d'Action sociale en mairie.

Actuellement son fonctionnement repose sur l'engagement de 66 bénévoles et deux salariés qui assurent l'ensemble des nombreuses tâches hebdomadaires : transporter les denrées, récupérer les invendus des grandes surfaces, gérer le stock, accueillir des bénéficiaires, tenir la caisse, trier les objets et vêtements, organiser la braderie.

Notre commune a fait le choix d'appuyer par une importante subvention municipale l'activité de cette association tant pour les services solidaires qu'elle apporte à notre population que pour le rôle déterminant qu'elle a sur le développement de la solidarité sur notre secteur entre ceux qui peuvent aider et ceux qui ont besoin d'aide.

Claudine Chappe et Inès Vera

Le Carrefour des Solidarités

Adresse : 3 rue du Bac - 91 470 Limours

Téléphone : 01 64 91 26 38

Mail : carrefour-des-solidarites@wanadoo.fr

Site : www.carrefourdessolidarites91.org

Le TàD, un service de proximité

Le TàD n'est pas un système de taxi, mais bien un transport en commun.

Le transport à la demande (TàD) a été développé sur notre territoire, il connecte Briis à d'autres communes du pays de Limours et au réseau de transport régional.

Le transport à la demande qu'est-ce que c'est ?

Où ? Il fonctionne avec des arrêts situés à Briis (place de la Libération, rue Boissière, collège, Vieille Terrière, hameaux, gare autoroutière) et permet de se déplacer vers les communes alentour ou de rejoindre le rer C à Breuillet ou les lignes de bus régulières.

Quand ? Du lundi au vendredi, de 6h à 19h45. Il n'y a pas de rotation fixe, le fonctionnement par réservation permet de proposer les horaires en fonction des demandes de trajets afin de mutualiser les déplacements.

Comment ? La réservation est indispensable. Elle s'effectue :

- sur l'application **TàD Île-de-France Mobilités**
- par internet **tad.idfmobilites.fr**
- par téléphone au **09 70 80 96 63,** du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Coût ? Vous voyagez avec votre pass Navigo, les tickets du réseau (ticket t+, mobilis, paris visite) ou un ticket de 2 € disponible auprès du conducteur ou achetable par sms.

Laure Clément, *conseillère municipale*

Nicolas, chauffeur

"Nous sommes six chauffeurs à nous relayer de 6h à 19h45. Le TàD existe ailleurs mais, sur notre territoire, il s'agit d'une expérience pilote tout en véhicules électriques. Durant les heures pleines, quatre véhicules circulent et durant les heures creuses deux. Nous espérons que cette expérimentation se verra renouvelée, voire étendue. Il s'agit en moyenne de 60 trajets assurés par jour.

Grâce à une plateforme de réservation performante, nos trajets sont optimisés pour permettre le moins de détours possible entre les points d'arrêts afin de moins perdre de temps pour les usagers. De plus, c'est sans surprise, car les temps d'embouteillages sont pris en compte et l'usager est informé de son horaire de départ et d'arrivée à destination. Nous pouvons emmener 5 personnes par véhicule.

En tant que chauffeurs, nous sommes tenus de ne pas discuter avec les passagers afin de rester concentrés sur notre conduite, juste un bonjour avec le prénom pour être sûr d'emmener la bonne personne et que le contact soit sympathique. Nous sommes contents de retrouver des fidèles du TàD."

De nouvelles avancées pour réduire le risque inondation
Syndicat de l'Orge

Le Syndicat de l'Orge est en charge de la compétence Gemapi* sur notre territoire. À ce titre, il a hérité de l'ancien syndicat (Siha), du projet de réalisation d'un nouvel ouvrage hydraulique qui permet le stockage des eaux de ruissellement du plateau de Frileuse et du bois de la Garenne.

En effet, les études hydrauliques montrent que ces eaux traversent le bois communal pour se concentrer à son point bas et jusque-là, le chemin de la Gironde faisait office de digue, sans pour autant en avoir les caractéristiques de résistance structurelle.

Le déboisement réalisé et la digue créée, permettent l'aménagement d'un nouvel ouvrage hydraulique qui, depuis sa mise en service mi-février, permet de retenir 6650m³ d'eau qui ne rejoignent plus directement la Prédecelle en passant par le réseau de collecte des eaux de pluie de la commune. En effet, la digue est équipée d'un dispositif de surverse qui ne laisse les eaux s'écouler du bassin que lorsqu'il est plein.

Cette réalisation a été retardée par la nécessité de déclasser l'emprise foncière dans la cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme de la commune afin d'autoriser les opérations de déboisement nécessaires. En parallèle, le réseau de collecte des eaux pluviales a aussi été modifié en bas du chemin d'Invilliers de manière à ce que le bassin collecte aussi les eaux de pluie des chemins des Vignes et de la Justice. Ceci soulagera le réseau d'eaux pluviales. Une surverse de l'ouvrage est prévue grâce à un avaloir situé au point bas du chemin de la Gironde. En cas d'épisode pluvieux très intense qui dépasserait les capacités de stockage du bassin, l'eau excédentaire serait redirigée vers le réseau sans menacer les habitations en contrebas.

Ce nouvel ouvrage, dont le coût avoisine les 250000€ apporte une protection supplémentaire contre le risque inondation en assurant une meilleure régulation des eaux de pluie avant leur transit vers La Prédecelle et donc de limiter le risque d'inondation de la commune de Briis et des communes situées en aval. L'entretien mécanique assurant le bon fonctionnement de ce nouvel ouvrage sera assuré par le Syndicat de l'Orge.

Par ailleurs, à la demande de la commune et de l'Association des Habitants du Bassin Versant de la Prédecelle, le Syndicat de l'Orge a engagé deux nouvelles études sur notre territoire :

1. Une étude hydraulique sur La Prédecelle au niveau du quartier de la Gravelle et du confluent avec le Petit Muce, à l'aval de Forges-les-Bains. En effet ce secteur présente d'importants freins hydrauliques qui concourrent au risque de débordement de la rivière dans ce secteur malheureusement inondé à plusieurs reprises. Cette nouvelle étude doit permettre de proposer, en complément des ouvrages de lutte contre les inondations efficaces qui protègent déjà notre village – bassin du Pivot, rétention

des eaux de ruissellement dans le bois marais – des aménagements pour diminuer encore la vulnérabilité de ce quartier après une phase préalable de diagnostic et de modélisation hydraulique. Le retour de cette étude, d'un coût de 48000€, est attendu avant l'été et ses conclusions seront évidemment partagées avec les habitants.

2. Une étude de vulnérabilité qui consiste en la réalisation d'un diagnostic individuel de maisons inondées, l'idée étant que certaines préconisations de protection individuelles puissent être partagées avec les habitants du quartier et venir en complément des dispositifs de protection lourds tels que les digues et bassins déjà existants et à venir. Cette étude portera sur cinq habitations témoins, deux à Briis, deux à Forges et une à Vaugrigneuse pour un coût d'environ 10000€.

Nous tenions à saluer l'engagement du Syndicat de l'Orge et de son président François Cholley, aux côtés de la Commune de Briis notamment sur les questions de la réduction du risque inondation et du ruissellement agricole.

Guillaume Kasperski,
maire-adjoint en charge des enjeux de l'eau et de la lutte contre les inondations

** : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.*
*** : pour le hameau de Villevert.*

Point sur le budget de la Communauté de communes du Pays de Limours

Comme toutes les collectivités locales, la Ccpl doit voter son budget avant le 15 avril.

L'an passé, le projet de budget de la Ccpl n'avait été adopté qu'a une minorité de 14 voix sur 35 puisque six conseillers communautaires (dont tous ceux de Briis) avaient voté contre et 13 conseillers des communes de Limours, Les Molières, Boulay-les-Troux, Janvry et Vaugrigneuse s'étaient abstenues pour sanctionner non seulement une réalisation budgétaire 2021 pour le moins discutable – notamment au regard d'un recours à outrance d'un cabinet conseil – mais aussi un projet de budget 2022 imprudent, imprécis qui faisaient la part belle à une importante augmentation des dépenses de personnels et de frais de cabinet conseil sans que pour autant la Ccpl

Sial, Syndicat intercommunal de l'assainissement du pays de Limours

Le Sial, assure l'épuration des eaux usées pour les habitants des communes de Briis-sous-Forges, Forges-les-Bains, Limours et Pecqueuse ** **et entretient le réseau de canalisations qui achemine les eaux usées vers la station d'épuration intercommunale de Briis.**

Cette dernière a été construite en 2010 et fait partie des stations les plus performantes possible puisque la mise en œuvre de réacteurs de filtration à membranes permet de rejeter à la rivière une eau épurée de qualité dite "eaux de baignade". Ce choix, qui remonte à une quinzaine d'années participe grandement au bon état écologique de la Prédecelle.

Cette excellente performance nécessite de renouveler les réacteurs membranaires de filtration en moyenne tous les dix ans. Les membranes de notre station sont en service depuis douze ans et doivent être remplacées. Cette opération majeure, dont le montant est aujourd'hui estimé à environ 1,5 million d'euros doit se dérouler prochainement, et nécessite la réalisation d'un emprunt.

Par ailleurs, notre station d'épuration était gérée en délégation de service public par la société *Suez* depuis sa création et le renouvellement de cette gestion arrive à un moment où l'inflation de manière générale liée à la crise économique et à la flambée des prix de l'énergie induisent des augmentations de coût d'exploitation très importants. À titre d'exemple, notre station consomme en moyenne 1 300 000 kWh par an et l'augmentation de ces coûts ont été répercutés sur le nouveau marché d'exploitation et donc sur la redevance qui est collectée par le biais de notre facture d'eau.

Enfin, le Sial commence à se rapprocher du Syndicat de l'Orge qui, outre la gestion de la rivière et du risque inondation sur notre territoire, assure pour une soixantaine de commune en Essonne le traitement des eaux usées. Au 1er juillet prochain, une partie des missions du Sial (le transport et l'assainissement non-collectif) sera repris par le Syndicat de l'Orge ce qui permettra à notre territoire non seulement de profiter de la grande expertise de ce syndicat mais aussi de modérer l'augmentation des coûts puisqu'ils seront progressivement mutualisés.

En conséquence, depuis le 1er janvier, la part assainissement intercommunale qui apparaît sur la facture a évolué de la manière suivante :

- La redevance du syndicat Sial n'est pas modifiée et son coût restera à 0,589 €/m³.
- La redevance unique correspondant à l'exploitation des réseaux et de la station d'épuration (1,06 €/m³ en décembre 2022) est séparée en deux redevances pour plus de clarté :
  - *Une redevance transport* pour assurer l'entretien et le renouvellement des conduites intercommunales de transport des eaux usées dont le montant est calqué sur celui du Syndicat de l'Orge, 0,331 €/m³.
  - *Une redevance épuration* pour le financement de l'exploitation de la station d'épuration, 1,16 €/m³.

Par conséquence, après cinq ans de maintien du prix de l'épuration, vous constaterez une augmentation de 25 % qui, outre la prise en compte de l'inflation permettra de garantir pour les dix prochaines années, le bon fonctionnement de la station d'épuration de Briis et donc la qualité écologique de La Prédecelle et de l'Orge. À titre d'exemple, pour un foyer de 4 personnes qui consomme en moyenne 120 m³ d'eau potable par an, l'augmentation s'élèverait en moyenne à 4 € par mois.

Les décisions budgétaires prises cette année, indispensables à la continuité du service public de l'épuration de l'eau potable ont été adoptées à l'unanimité des quatre communes concernées.

Emmanuel Dassa, *maire de Briis et président du Sial*

ne s'empare de nouveaux projets d'envergure.

Le 6 avril dernier, le Conseil communautaire s'est réuni pour étudier un nouveau projet de budget 2023 qui nous est apparu une nouvelle fois imprudent et mal maîtrisé. En effet, l'inaction de la Ccpl depuis 2020 a conduit à l'accumulation d'importants excédents qui n'ont pas été affectés à l'investissement.

L'impression que cela donne c'est que la Ccpl – à l'inverse de toutes les communes – gardent d'importante marges de manœuvre financières et que du coup, on peut prévoir les dépenses de fonctionnement sans contraintes, parfois de manière bien plus élevée que ce qui sera réellement dépensé.

Dans le même temps, nous avons été surpris que les dépenses de personnel prévues cette année, amèneront la Ccpl à avoir augmenté cette ligne budgétaire de 30 % depuis 2020.

Du jamais vu dans son histoire alors qu'aucun nouveau service à la population et aucun nouvel équipement intercommunal ne sera inauguré cette année.

La Commune de Briis déplore cette gestion imprudente et la dérive inflationniste des dépenses de personnel et s'est donc abstenu.

Pour autant, nous tenons à saluer l'engagement de la commission et du service développement économique, des études préalables à la réalisation de la future zone d'activité intercommunale de Briis-sous-Forges qui s'implantera à proximité immédiate de la gare autoroutière.

Le budget annexe de cette opération passe de 50 000 € en 2022 à près d'1 million d'euros en 2023 afin de permettre notamment l'acquisition du terrain nécessaire à sa réalisation et ce budget a, lui, été adopté à l'unanimité.

Bien que la Ccpl semble amorcer une sortie de sa léthargie, ce n'est encore que de façon modérée et grâce à l'initiative de certains vice-présidents qui partagent notre volonté de voir notre Communauté de communes entreprendre des projets ambitieux au service de ses habitants, dans les domaines du développement économique, de l'habitat et du sport.

Nous soutiendrons pleinement cette dynamique encourageante.

Vos élu-es communautaires

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

Solidarité après les tremblements de terre

Comme vous le savez, un terrible séisme de magnitude 7,8 a frappé lundi 6 février le sud de la Turquie et la Syrie voisine et plusieurs dizaines de répliques importantes ont eu lieu depuis. Le bilan est très lourd :

- Plus de 50 000 morts et plus de 110 000 personnes hospitalisées au cours des premiers jours.
- En Syrie, l'aide internationale est difficile à fournir, avec une situation militaire qui rend difficile l'information.
- Au total 5,3 millions de sans-abris on été recensés et 12 000 tentes ont été construites en urgence.

On compte des centaines de milliers de réfugiés et autant d'enfants en détresse. Au total on estime aujourd'hui que plus de 20 000 km² ont été dévastés (soit l'équivalent d'environ deux fois la superficie de la région Île-de-France) et près de 14 millions de personnes victimes de près ou de loin. Nous sommes peinés et apportons notre solidarité totale à tous les peuples touchés par cette catastrophe. Cette situation dramatique dans cette région déjà déstabilisée, laisse les populations dans une grande détresse. En plus de notre devoir de solidarité, il s'agit de réagir à l'urgence !

À l'instar des autres situations d'urgence que nous avons pu connaître récemment l'envoi de matériel est inadapté car en plus des coûts financiers de la logistique qui pourraient être directement injectés dans la solidarité, les biens collectés répondent rarement aux besoins locaux.

C'est la raison pour laquelle, il est recommandé de soutenir les initiatives des organisations non gouvernementales comme le Secours populaire qui en plus d'avoir déjà débloqué 100 000 € afin de venir en aide aux victimes est particulièrement efficace dans la région suite aux différents séismes déjà survenus.

Plus d'un mois après ce dramatique événement, le président turc a demandé *"pardon"* pour les retards dans l'arrivée des secours qu'il attribue aux *"effets dévastateurs du séisme et au mauvais temps dans les jours qui ont suivi le tremblement de terre"* et a aussi reconnu que *"la réponse initiale de son gouvernement n'avait pas été à la hauteur"*. Mais que penser du fait que les comptes bancaires de citoyens, notamment Kurdes aient été bloqués alors que certaines familles sinistrées cherchaient à fuir le pays ?

En Syrie, *Amnesty Internationale* déplore que le gouvernement et les groupes d'opposition armés soutenus par la Turquie bloquent et détournent l'aide humanitaire destinée à alléger les souffrances de dizaines de milliers de civil·es dans le gouvernorat d'Alep déchiré par un conflit. Ces obstructions à l'acheminement d'une aide indispensable, motivées par des considérations politiques, ont eu des conséquences tragiques, en particulier pour les équipes de recherche et de secours qui n'ont pas été suffisamment pourvus en carburant pour faire fonctionner leurs engins. Tous les belligérants du conflit syrien, y compris le gouvernement et les groupes armés soutenus par la Turquie, auraient dû veiller en priorité à répondre aux besoins des civil·es dont la vie a été bouleversée par cette catastrophe naturelle, et faire en sorte qu'ils aient accès sans entrave à l'aide dont ils avaient besoin

Nous déplorons la tournure dramatique qu'a pris la mise en place et de l'aide humanitaire et souhaitons rappeler que les dons sont toujours nécessaires pour venir en aide à toutes les victimes de ce terrible sinistre.

Enfin, si vous êtes informé·es de situations d'exode vous pouvez prendre contact avec le CCAS (Centre communal d'action sociale) qui sera mobilisé pour apporter un accompagnement aux familles susceptibles d'accueillir des réfugié·es.

ccas@briis.fr • don.secourspopulaire.fr

Les élu·es de la Majorité municipale

Groupe "Agissons à Briis"
Opposition municipale

Informations diverses :

Comme vous le savez nous ne sommes pas favorables aux grands développements fonciers tels que ceux qui verront le jour à la Croix Rouge ou bien l'arrivée du centre commercial. Cette décision est avant tout la vôtre à travers vos votes et nous la respectons, bien que nous la craignions.

Face à ces projets massifs, un réel manque d'enthousiasme semble se généraliser auprès des Briissois : vous ne participez que très peu aux activités proposées par notre municipalité et êtes moins de volontaires. Notre espoir est que Briis ne se transforme pas en "ville dortoir" comme il y en a tant autour de nous. N'hésitez pas à participer, notre village en vaut le jeu.

Après l'essoufflement, c'est la colère qui a traversé les professionnels de la maison de santé, souhaitons leur de trouver une solution aux nombreux problèmes techniques dont ils font les frais.

Par ailleurs, nous n'avons pas suivi (par nos votes) le choix de la municipalité d'augmenter de 50 % la redevance d'assainissement. Cette hausse nous semble trop importante, même si en euros cela représente des sommes modiques pour certains, l'effort sera plus difficile pour d'autres.

Restez certains qu'au quotidien, notre présence au sein des différentes commissions est aussi constructive que possible, hélas, le projet proposé par la majorité ne nous emballe pas dans la plupart des domaines.

Restant à votre service, vos élus :
Philippe Casolari
Marjorie Labruyère
Alexis Lebrun

Conseil municipal du 30 août 2021

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil municipal, considérant que Madame Solène Bodard a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale, prend acte de l'installation de M. Stéphane Schadegg en qualité de conseiller municipal et de la modification du tableau du Conseil municipal.

2. Annulation de la délibération tirant le bilan et la concertation et arrêtant le Plu

Le Conseil municipal décide de rapporter la délibération du 30 juin 2021 et de réarrêter le projet de Plu.

À l'unanimité (pour 21).

3. Intégration du contenu modernisé du Plu

Le Conseil municipal, décide que sera appliqué au Plu de Briis-sous-Forges en cours de révision, l'ensemble des articles R. 151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

À l'unanimité (pour 21).

4. Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plu

Le Conseil municipal arrête le projet de révision du Plu et décide de le soumettre aux avis des personnes publiques associées, ainsi qu'aux avis des personnes publiques et autres organismes ayant demandé à être consultés, puis à enquête publique.

À l'unanimité (18 pour ; 3 abstentions : M. Casolari, Mme Labruyère, M. Lebrun).

5. Modification du périmètre et approbation des statuts du Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE) suite à la demande d'adhésion de la ville de Dourdan

Le Conseil municipal décide de se prononcer favorablement pour la modification du périmètre de SEOE, approuve ses nouveaux statuts et charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption de ces statuts.

À l'unanimité (pour 21).

Conseil municipal du 4 octobre 2021

1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Le Conseil municipal considérant que Monsieur Stéphane Schadegg a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal, prend acte de l'installation de Madame Véronique Loarer en qualité de conseillère municipale et de la modification du tableau du Conseil municipal.

2. Répartition 2021 du Fonds national de péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Conseil municipal approuve la répartition du FPIC 2021 selon la méthode du 50-50 et précise que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la Ccpl.

À l'unanimité (pour 23).

3. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG de la Grande Couronne de la Région Île-de-France

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre interdépartemental de Gestion (CIG) va engager début 2022 et prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

À l'unanimité (pour 23).

4. Signature d'une convention avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Île-de-France

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CIG afin de pouvoir bénéficier de leur intervention pour la mise à disposition d'un technicien informatique à temps partagé et décide d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021 et suivants.

À l'unanimité (pour 23).

5. Signature des conventions dans le cadre du contrat de territoire avec le Département de l'Essonne

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour la réalisation des opérations d'enfouissement des réseaux et de réfection de la voirie de la rue Boissière et du chemin des Sablons et décide d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021.

À l'unanimité (pour 23).

6. Signature de conventions avec *Orange*

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour la réalisation d'une opération de mise en souterrain de réseaux de communications électroniques de la rue Boissière et du chemin des Sablons et décide d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021.

À l'unanimité (pour 23).

7. Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre du dispositif "amendes de police" pour la sécurisation de la rue Boissière

Le Conseil municipal approuve le projet de sécurisation de la rue Boissière, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Montant des travaux :	100 305 €
TVA :	20 061 €
Total TTC :	**120 366 €**
Recettes	
Subvention CD 91 :	24 000 €
Fonds propres :	76 305 €
TVA :	20 061 €
Total TTC :	**120 366 €**

Autorise Monsieur le Maire à demander une dérogation pour le démarrage des travaux avant notification de la subvention et dit que les dépenses et les recettes seront inscrites en section d'investissement du budget 2021 de la commune.

À l'unanimité (pour 23).

8. Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la régie municipale *Eaux de Briis*

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux et renouvellement des canalisations AEP (Adduction d'eau potable) rue Boissière et chemin des Sablons, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Briis-sous-Forges coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

À l'unanimité (pour 23).

9. Signature d'une convention organisant le remboursement des frais engagés auprès du Siredom par la Ccpl pour le compte de la

commune de Briis-sous-Forges
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021.
À l'unanimité (pour 23).

10. Admission en non-valeur de la régie *Eaux de Briis*
Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur présentées par Madame Isabelle Oziol, Trésorière-receveur municipale - pour un montant global de 1 436,04 € sur le budget principal et précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget général 2021.
À l'unanimité (pour 23).

11. Signature de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voie d'accès à la déchetterie située à Briis-sous-Forges
Le Conseil municipal approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voirie d'accès à la déchèterie située à Briis-sous-Forges.
À l'unanimité (pour 23).

12. Motion de soutien au peuple afghan
Le Conseil Municipal adopte la motion.
À l'unanimité (pour 23).

Motion de soutien **au peuple afghan**

Avec le retour des talibans au pouvoir en Afghanistan, c'est le retour d'un régime radical de terreur fondamentaliste, ce sont des milliers d'Afghanes et d'Afghans qui craignent des persécutions ou dont la vie est menacée, notamment toutes celles et tous ceux qui se sont engagés pour la liberté, les droits des femmes, ou qui ont tout simplement une activité intellectuelle ou artistique jugée non conforme.
Depuis des années, le peuple afghan se mobilisait pour faire progresser la démocratie et pour défendre les droits de l'homme.
Des milliers d'Afghans craignent aujourd'hui avec raison d'être persécutés par le nouveau pouvoir en place pour avoir défendu leurs opinions ou pour le simple fait d'être artiste, journaliste, avocat, fonctionnaire…
L'Afghanistan est aujourd'hui un pays où être une femme ou une personne de la communauté LGBT est en soi un danger.
Le Conseil municipal entend affirmer, au nom des valeurs humanistes qui sont les siennes, tout son soutien au peuple afghan, toute sa solidarité et sa fraternité.
Le Conseil municipal est extrêmement inquiet du sort qui est réservé au peuple afghan.
Le Conseil municipal demande avec force au Gouvernement de s'assurer de la sauvegarde de l'existence de ces personnes, et notamment des femmes particulièrement vulnérables sous le régime taliban, et d'accorder l'asile politique à toutes celles et tous ceux, dont la vie est menacée.

Conseil municipal du 2 décembre 2021

1. Acceptation du fonds de concours de la Ccpl sur la DSC 2021
Le Conseil municipal décide d'accepter le fonds de concours d'un montant de 47 502 € attribué pour l'année 2021 par la Communauté de communes du Pays de Limours à Briis-sous-Forges.
À l'unanimité (pour 23).

2. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 : budget général de la commune
Le Conseil municipal, considérant que les actions engagées en fin d'exercice 2021 doivent être complétées en début d'année suivante avant le vote du budget primitif 2022 du budget général de la commune, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de la commune de l'exercice précédent.
À l'unanimité (pour 23).

3. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 : budget du service public de l'assainissement
Le Conseil municipal, considérant que les actions engagées en fin d'exercice 2021 doivent être complétées en début d'année suivante avant le vote du budget primitif 2022 du budget service public assainissement, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts budget de l'assainissement de l'exercice précédent.
À l'unanimité (pour 23).

4. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 : budget régie publique *Eaux de Briis*
Le Conseil municipal, considérant que les actions engagées en fin d'exercice 2021 doivent être complétées en début d'année suivante avant le vote du budget primitif 2022 du budget régie publique *Eaux de Briis*, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts budget régie publique *Eaux de Briis* de l'exercice précédent.
À l'unanimité (pour 23).

5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M14 simplifiée pour une commune de moins de 3 500 habitants
Le Conseil municipal autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Briis-sous-Forges et décide de poursuivre les plans d'amortissement des biens acquis avant le changement de nomenclature.
À l'unanimité (pour 23).

6 et 7. Demande de subventions éclairage public 2022
Le Conseil municipal considérant que ce Marché public global de Performance (MPGP) est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État et de la Région Île-de-France selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Montant équipements :	275 647,66 €
TVA :	55 129,53 €
Total TTC :	**330 777,19 €**
Recettes	
Sub. Région Île-de-France :	150 007,46 €
Subvention DSIL :	70 510,67 €
Fonds propres :	55 129,53 €
TVA :	55 129,53 €
Total TTC :	**330 777,19 €**

À l'unanimité (pour 23).

8. Constitution d'une provision pour risque contentieux
Le Conseil municipal, vu le budget primitif 2021

de la régie publique Eaux de Briis et considérant que la facture de l'achat de l'eau en gros émise par Eau du Sud Parisien pour les consommations sur l'année 2020 de l'hôpital de Bligny doit être corrigée, décide d'opter pour le régime de provision de droit commun (semi-budgétaire) pour la provision pour litiges et contentieux à constituer d'un montant global de 32 512,35 € sur l'exercice 2021. Précise que la provision ainsi constituée sera maintenue en l'ajustant si nécessaire jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.
À l'unanimité (pour 23).

9. Créances en non-valeurs du budget du service public de l'assainissement 2021
Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur présentées par Madame Isabelle Oziol, Trésorière-receveur municipale, pour un montant global de 2 239,31 € sur le budget de l'assainissement.
À l'unanimité (pour 23).

10. Décision modificative n°1-BP 2021 budget général de la commune
Le Conseil municipal décide de prendre la décision modificative n°1-BP 2021 du budget général de la commune.
À l'unanimité (pour 23).

11. Décision modificative n°1-BP 2021 budget service public de l'assainissement
Le Conseil municipal décide de prendre la décision modificative n°1-BP 2021 du budget service public de l'assainissement.
À l'unanimité (pour 23).

12. Décision modificative n°1-BP 2021 budget régie publique *Eaux de Briis*
Le Conseil municipal décide de prendre la décision modificative n°1-BP 2021 budget régie publique *Eaux de Briis*.
À l'unanimité (pour 23).

13. Signature d'une convention de financement pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE)
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Éducation nationale, représentée par l'Académie de Versailles s'engageant à verser une subvention d'un montant maximum de 20 692 € à la commune de Briis-sous-Forges pour l'acquisition d'équipements numériques et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021.
À l'unanimité (pour 23).

14. Désignation de deux délégués titulaires au syndicat intercommunal *Eaux Ouest-Essonne*
Le Conseil municipal désigne comme délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable "Eaux Ouest Essonne" :
Titulaires : M. Emmanuel Dassa et M. Guillaume Kasperski. ***Suppléants :*** Mme Mélina Vera et M. Emmanuel Bastin.
À l'unanimité (pour 23).

15. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la mise au pilon de certains documents de la médiathèque en raison de leur vétusté
Le Conseil municipal autorise la procédure de mise au pilon des documents listés en annexe de la présente délibération.
À l'unanimité (pour 23).

Conseil municipal du 7 février 2022

1. Débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire (PSC)
Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire (PSC).
À l'unanimité (pour 23).

2. Astreintes de la filière technique
Le Conseil municipal décide de mettre en place les astreintes au bénéfice des agents titulaires et contractuels selon des modalités et compensations particulières et décide de fixer la liste des emplois concernés.
À l'unanimité (pour 23).

3. Heures complémentaires et supplémentaires
Le Conseil municipal, décide de l'instauration des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels selon des modalités et indemnités particulières, de l'instauration des heures supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels relevant des cadres d'emplois spécifiques avec selon les cas : compensation, majoration du temps de récupération et contrôle.
À l'unanimité (pour 23).

4. Autorisation de signature de l'avenant n°1 de prolongation de la convention n°2019-491
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention n°2019-491 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales et tout document se rapportant à cette délibération.
À l'unanimité (pour 23).

5. Modification du projet éducatif du service municipal jeunesse
Le Conseil municipal adopte le projet éducatif tel que présenté.
À l'unanimité (pour 23).

6. Cession de Certificats d'économie d'énergie (CEE)
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'économies d'énergie avec Certinergy et tous documents y afférents et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 et suivants.
À l'unanimité (pour 23).

7. Autorisation de signature de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) et tous les documents s'y rapportant et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 et suivants.
À l'unanimité (pour 23).

8. Autorisation donnée au Maire de signer la promesse de vente et l'acte de vente, qui s'en suivra, d'un terrain appartenant à la commune de Briis-sous-Forges - Parcelle ZE n°142
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs aux deux opérations susvisées de vente et d'achat, et d'en négocier les principales conditions, notamment quant aux modalités de paiement du prix, précise que les frais de géomètre liés à la division de la parcelle cadastrée ZE 142 seront pris en charge par la Commune et dit que la recette correspondante sera portée au budget 2022.
À l'unanimité (20 pour ; 3 abstentions : M. Casolari, Mme Labruyère, M. Lebrun).

9. Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès

du Conseil départemental pour l'acquisition de parcelles d'une surface totale de 66 003 m² qui appartenaient aux consorts Foucart
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes à cet achat auprès du Conseil départemental de l'Essonne et à signer tout document se rapportant à la présente délibération et dit que les recettes en résultant seront inscrites au budget 2022 de la commune.
À l'unanimité (pour 23).

10. Acquisition et classement dans le domaine public communal de la parcelle ZE n°332
Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle ZE n°322 de 2 m² à l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais afférents à l'achat de cette parcelle seront à la charge du vendeur et dit que les recettes seront inscrites au budget de la commune.
À l'unanimité (pour 23).

11. Approbation de la modification des statuts du Sial et de la composition du bureau syndical
Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Sial en prenant en compte la modification de l'article 6 en portant la composition du bureau à "un Président et deux vice-présidents" en lieu et place de "un président et un vice-président".
À l'unanimité (20 pour ; 3 abstentions : M. Casolari, Mme Labruyère, M. Lebrun).

12. Modification de la composition des commissions urbanisme et environnement et transports
Le Conseil municipal décide de nommer Mme Véronique Loarer membre des commissions suivantes : commission environnement et transports et commission urbanisme.
À l'unanimité (pour 23).

13. Motion d'opposition au transfert de la responsabilité personnelle et pécuniaire - PLF 2022
Le Conseil municipal décide de s'opposer à la mise en place de la réforme Responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) par une Responsabilité des gestionnaires publics (RGP) et dit que cette motion sera transmise à : M. le Premier ministre, M. le Ministre de l'Économie et des Finances, M. le Préfet de l'Essone et Messieurs et Mesdames les Maires de l'Essonne.
À l'unanimité (pour 23).

Conseil municipal du 28 mars 2022

1. Débat d'orientations budgétaires 2022
Le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires 2022.
À l'unanimité (pour 23).

2. Autorisation de signature d'une convention d'intervention foncière avec l'Établissement public foncier d'Île-de- France
Le Conseil municipal approuve la convention d'intervention foncière entre l'Établissement public foncier d'Île-de-France et la commune de Briis-sous-Forges et autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention d'intervention ainsi que tous les actes en découlant.
À l'unanimité (pour 23).

3. Mise en place de la procédure de déclaration préalable pour l'édification de clôtures
Le Conseil municipal décide d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux en cas d'édification de clôtures sur le territoire communal.
À l'unanimité (pour 23).

4. Mise en place de la procédure de déclaration préalable pour la division foncière de parcelles bâties
Le Conseil municipal décide de soumettre à déclaration préalable les divisions de propriétés foncières bâties située sur le territoire de la commune dans les zones suivantes : UA, UB, UH et UL.
À l'unanimité (pour 23).

5. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission de remplacement administratif au sein de la commune
Le Conseil municipal approuve la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission de remplacement administratif au sein de la commune, annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.
À l'unanimité (pour 23).

6. Provision pour créances douteuses du budget de la régie publique *Eaux de Briis*
Le Conseil municipal décide de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 4 760,76 € sur le budget principal 2022, au compte 6817 "dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants" et décide de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1 et de reprendre une partie de cette provision à hauteur des admissions en non-valeur délibérées, en recette au compte 4912 "provisions pour dépréciation des comptes de redevables".
À l'unanimité (pour 23).

7. Autorisation de signature de l'avenant (pour la régie *Eaux de Briis*) à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État
Le Conseil municipal décide que la régie publique de l'eau peut procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, autorise le Maire à signer électroniquement les actes, donne son accord pour que le Maire signe l'avenant à la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Essonne représentant l'État à cet effet, donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la régie publique et JVS Mairistem et désigne Mme Caroline Peyraud Thomas en qualité de responsable de télétransmission pour le compte de la Régie.
À l'unanimité (pour 23).

Le Conseil municipal est une réunion publique où se décide la vie de la Commune : tous les Briissois et les Briissoises peuvent y assister. Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie : www.briis.fr

Scannez ce QR code pour accéder directement aux comptes-rendus sur le site.

Gare aux chenilles processionnaires

Ces jolies petites bêtes si fascinantes sont une vraie menace pour nos enfants et nos animaux.

Tous les ans, les chenilles processionnaires refont l'actualité – et ce de plus en plus tôt – et désormais dans toute la France. Classées nuisibles depuis avril 2022 (décret n°2022-686), ces larves de papillons de nuit prolifèrent au point de menacer la santé humaine voire la flore, en provoquant notamment la défoliation (perte des feuilles) des arbres qu'elles colonisent.

Le danger provient de leurs poils, très urticants pour l'humain comme l'animal. Leurs poils s'accrochent facilement aux tissus, peau et muqueuses provoquant une réaction urticante qui peut très vite devenir grave et être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques.

Un des moyens de lutte efficace contre leur prolifération peut être de favoriser l'habitat de ses prédateurs naturels : la mésange et la chauve-souris. Ainsi, installer des nichoirs à mésanges et des gîtes à chauves-souris dans nos jardins, permet de diminuer le nombre de chenilles processionnaires et donc leurs impacts sur notre santé.

À Briis, nous luttons aussi contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne par le déploiement de traitements biologiques adaptés à ces deux nuisibles. Nous mettons en œuvre un traitement microbiologique à base de bacillus thuringiencis kustaki, qui est une bactérie inoffensive pour l'homme et les animaux, mais qui, pulvérisée sur les chenilles et les arbres lors des premiers stades larvaires les infecte une fois ingérée, ce qui conduit à la disparition des chenilles.

Ces traitements réalisés deux fois par an dans les espaces publics concernés, comme les écoles ou le stade, sont très efficaces et coûtent un peu plus de 3 000 € par passage. Cependant, pour que l'efficacité soit meilleure, il faut que les habitants qui possèdent des arbres infestés en fassent autant, ce qui nous permettrait de nous débarrasser de ces dangereux nuisibles.

Inès Vera

Nouveaux praticiens de la Maison de Santé municipale

- **Ludivine Bouffier**
  Psychomotricienne DE diplômée de l'ISRP Paris, uniquement sur rendez-vous au 06 10 77 80 29.
- **Laetitia Cocula**
  Infirmière DE *916783939*, consultations au cabinet et à domicile sur rendez-vous au 06 50 08 68 50.
- **Docteur Misbah Latify**
  Chirurgien-dentiste,
  sur rendez-vous au 01 64 90 71 23.
- **Céline Pytlak**
  Masseur-kinésithérapeute DE,
  consultations sur rendez-vous au 01 64 58 85 39.

Mairie de Briis-sous-Forges
Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie
Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élu·es *(pour les urgences)*
Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale
Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque municipale
Mardi : de 16 h à 18 h
Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(en cas de soirée jeux, la ludothèque est fermée le samedi matin)
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.
Mercredi, samedi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale
Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison des solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

CCAS
Prise de rendez-vous au 01 64 90 70 26 ou à ccas@briis.fr.

Permanence juridique *(réservée aux Briissois)*
Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en mairie.

Permanence écrivaine publique *(réservée aux Briissois)*
Prise de rendez-vous obligatoire en mairie ou au 01 64 90 70 26.

Photo de couverture par Philippe Raoult : Les BriisCars 2022

Vide ta chambre
Lundi 1er mai
de 10 h à 18 h
à la salle communale

Grande vente **de muguet**

de la Caisse des Écoles

Lundi 1er mai

à partir de **7 h 30**,
place de la Libération

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n°111

Directeur de la publication :
Emmanuel Dassa.

Coordinatrice de rédaction :
Mélina Vera.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Lydie Bataille, Emmanuel Bastin, Anne-Marie Chappe, Claudine Chappe, Laure Clément, Hélène Duval, Guillaume Kasperski, Virginie Jansen, Fabienne Lambert, Corinne Lefeuvre, Danielle Marsin, Christophe Pieprz, Daphné Pigeard, Colette Protin, Christophe Rosier, Inès Vera.

Maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Impression et brochage :
Imprimerie Lefèvre • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.